

**Notes de la séance de la Commission d'établissement de Montolieu  
Lundi 23 janvier 2014, de 18h00 à 19h00**

Salle de réunion no 111 bâtiment principal de l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu, à Lausanne

**Parents :** Mmes, Mireille **Lapointe**, Florence **Rachez**, M. Waheed **Hassab Alla**  
**Professionnels :** Mme Sylvie **Guex**, MM. Pascal **Bataillard**, Luc **Schläppi** (directeur)  
**Autorités politiques :** MM. Daniel **Bürgin**, Bertrand **Picard**  
**Organisations :** Mme Joëlle **Wagnières**, M. Vincent **Pobelle**  
**Excusés/absents :** Mmes Joana **Benoît**, Virginie Maluira **Kanefu Miavivullulu**, MM. Julien **Eggenberger**, Claudio **Marra**

**1. Ouverture de la séance par la présidente.**

Le PV du 21 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité. Merci à son auteur.

**2. Observations et remarques sur le déroulement du festival de Montolieu de mai 2013, tour de table:**

- M. Bürgin: Plusieurs aspects positifs de la fête mais choix de la musique un peu surprenant, musique trop forte, un peu déplacée par rapport à l'âge des élèves.
- Mme Rachez: La musique était appropriée à l'âge des élèves qui ne sont pas des petits.
- Mme Wagnières: Aurait aimé une meilleure collaboration avec le centre d'animation, ressources professionnelles et matérielles pas assez utilisées. Beaux moments pendant le festival, à refaire.
- M. Picard: Excellente ambiance globale, valable, porteuse. Collaboration intéressante entre les différents membres.
- M. Schläppi: Quelques très beaux spectacles proposés, s'est senti "invité" par l'établissement, beaucoup de plaisirs et de retours positifs, souvenirs collectifs porteurs. Bilan financier du festival est satisfaisant, solde positif grâce à différents soutiens.
- M. Hassab Alla: A beaucoup apprécié le festival, agréablement surpris de voir de la danse orientale, bonne collaboration de tout le monde, musique assez forte.
- Mme Lapointe: Beaucoup d'aspects positifs de la fête, très agréable de côtoyer des personnes de différents milieux et de travailler ensemble dans un projet commun. Pas assez de Parents!
- Mme Guex: Inquiétude devant l'investissement trop grand de la part des enseignants et déception devant la participation plutôt réduite du public pendant le festival. "On a vu trop grand". A refaire mais de façon plus modeste, plus ciblée. Festival convivial et bien apprécié.
- M. Bataillard: Ce festival a apporté un nouveau regard entre les gens, un regard différent entre enseignants et élèves. Bel engagement et bonne humeur.

### 3. Poursuite des propositions sur le nouveau règlement:

M. Bataillard nous remet le nouveau règlement modifié en tenant compte des éléments discutés à la dernière séance de la commission. Il aimerait discuter de quelques points avec la commission:

#### 1.1 Fréquentation

M. Shläppi parle des changements concernant les demandes de congés accordés au début et en fin de vacances scolaires. Elles ne seront plus acceptées sauf dans certaines situations particulières.

Conseil des élèves:

Proposition de quelques membres de discuter de la question du conseil des élèves et de l'organisation des rencontres des délégués avec les membres de la commission. Ce sujet pourrait être abordé à la prochaine séance de la commission.

Mme Rachez revient sur le paragraphe concernant les délégués qu'elle trouve un peu vague. Ce sujet pourrait être placé en 3 bis.

#### 3.3 Usages

Appareils électroniques

Mme Rachez demande comment le matériel confisqué est rendu à l'élève. M. Bataillard répond qu'il est remis à l'élève ou le parent après une semaine (la LEO donne la possibilité à l'école de retenir l'appareil). La liberté est aussi donnée à l'enseignant de choisir en fonction de la situation.

M. Shläppi préfère qu'il n'y ait pas trop de précisions sur ce point dans le règlement et préfère des informations plus génériques.

Tenue décente et adéquate:

M. Bürgin trouve le concept de la tenue décente assez relatif et préfère un règlement plus strict et précis pour faciliter les décisions de l'enseignant ou des autorités face au problème.

Pour Mme Guex, ce point semble décalé par rapport à l'ensemble des éléments du règlement. Les informations sont trop précises et trop explicites. L'aspect éducatif de la tenue décente est important. Ce thème peut être abordé avec l'élève.

M. Shläppi relève l'aspect très relatif et subjectif de la question de l'habillement. Le respect et la décence se trouvent aussi dans le comportement de l'élève. Il faut aussi considérer l'aspect éducatif de la question auprès de l'élève.

M. Hassab Alla remarque que les parents pourraient utiliser le règlement strict de l'école lorsqu'il y a un problème dans l'habillement de leur enfant.

M Picard note que le mot "notamment" va dans le sens de l'exemple et qu'il n'est peut-être pas approprié dans ce contexte.

Plusieurs membres trouvent que les trois éléments de précision qui suivent l'énoncé sur la tenue vestimentaire devraient être retirés du texte.

M. Bürgin propose une votation des membres de la commission concernant cette dernière question. Neuf membres sur dix sont d'accord de garder la première phrase du texte sans indiquer les trois alinéas.

M. Bataillard spécifie que le chewing-gum est interdit dans tous les bâtiments scolaires.

Mme Wagnières demande si la boisson de type "Energy drink" est statuée quelque part.

M. Hassab Alla demande si la cigarette électronique sans nicotine est autorisée au sein de l'école. Il propose d'ajouter cet élément dans la liste des substances non autorisées telles que

l'alcool, le tabac et les stupéfiants. Mme Lapointe remarque que l'on pourrait aussi le classer parmi les appareils électroniques.

Mme Rachez demande pourquoi les parents ne se trouvent pas parmi les intervenants à appeler en cas de problème dans le dernier paragraphe. M. Schläppi dit qu'il s'agit du travail interne à l'école et que dans un premier temps, les parents ne sont pas concernés. A quel moment faut-il avertir les parents? M. Picard suggère d'appeler les parents en cas d'impasse.

#### 3.4 Classe

M. Bataillard revient sur la question difficile de l'accès aux toilettes pendant les interclasses. Cette mesure d'interdiction est difficile à appliquer dans certains cas mais sans doute nécessaire pour éviter les abus. Il est décidé de laisser à l'enseignant la gestion de la situation pendant les cours (et les interclasses?).

Ces suggestions et ces éléments discutés au sein de la commission seront transmis au groupe de travail et une version finale du règlement sera remise aux membres de la commission dans les prochaines semaines.

#### **4. La prochaine séance de la commission aura lieu le lundi 28 avril au bâtiment principal de Montolieu de 18h00 à 19h30 :**

Il sera question de prendre note, réfléchir et discuter des résultats du sondage auprès des élèves de Montolieu concernant l'offre parascolaire. Cette consultation qui regroupe tous les élèves lausannois de 3P à 10S s'effectuera entre le 5 et 21 mars. Les premiers éléments de synthèse seront présents lors de la séance du Conseil d'établissements et des élèves lausannois le 22 mai prochain.

SEPS/17.03.2014

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne <a href="http://www.Lausanne.ch">http://www.Lausanne.ch</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------